

Arrêté portant liste nominative des membres du jury des

**Concours externe, interne et troisième concours d'EDUCATEUR
TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Session 2026

Catégorie B

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2025-350 du 30 avril 2025, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2026.

VU l'arrêté n° 2026-21 du 15 janvier 2026, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens 2026 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 11 juin 2025, portant notamment désignation du représentant du personnel de catégorie B, au jury des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2026.

VU le courrier de désignation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, en date du 22/12/2025 désignant Madame POULAIN Florence, en qualité de représentant de l'établissement dans le jury des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2026.

ARRÊTE

Article 1er :

La composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, session 2026, organisés par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, est la suivante :

Élus locaux :

- JOSSE Jonathan, Adjoint au maire de Saumur (49),
- POULAIN Florence, Adjointe au maire de Chartres de Bretagne (35), représentante du CNFPT,

Fonctionnaires territoriaux :

- GOURY Sylvie, Attachée principale territoriale, Liffré-Cormier Communauté (35), **Présidente de jury**,
- BASTARD Rachel, Technicien territorial, Vern sur Seiche (35), Représentante de la Commission administrative paritaire, catégorie B,

Personnalités qualifiées :

- LE BRETON Ronan, Responsable service sports, Cesson Sévigné (35), remplaçant de la Présidente de jury,
- GUEGUAN Gwénoélé, Directeur Adjoint en charge des Sports, de la Culture et des Grands Evénements, Saint-Brieuc Agglomération (22).

Article 2 :

En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours.

Article 3 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 26 janvier 2026

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20260126-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-01-2026

Publication le : 26-01-2026



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CP" with a flourish.

Chantal PÉTARD-VOISIN